



Où trouver un conseiller du salarié ?

Par **oceansagesse**, le **24/10/2011** à **20:02**

Bonjour,

Salarié d'une société de conseil basée à Paris, mon employeur m'a informé du fait qu'il allait mettre en mouvement une procédure de licenciement pour motif économique me concernant.

Je précise que ma société est de taille modeste et qu'elle est dépourvue d'Institutions Représentatives du Personnel (IRP).

Aussi, je souhaiterais me faire assister par un conseiller du salarié.

A ce jour, je n'ai encore reçu aucun écrit de la part de mon employeur.

Je sais la chose suivante : « Les conseillers du salarié figurent sur des listes préparées dans chaque région par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). En outre, elles peuvent être consultées : Dans chaque section d'inspection du travail et dans toutes les mairies. »

Ma question serait la suivante : dois-je m'adresser à la mairie de mon domicile (91) ou à la mairie du siège social de mon entreprise (basée à Paris- 75008) en vue de consulter ces listes de conseillers du salarié disponibles ?

Bien cordialement

Oceansagesse

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **20:33**

Bonjour,

Il s'agit de l'Inspection du Travail et de la mairie du lieu où l'entretien préalable aura lieu, donc vraisemblablement le siège de l'entreprise...

Par **oceansagesse**, le **24/10/2011** à **20:34**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Océan